

LE JOURNAL DU GRAND PARIS et de l'Ile-de-France

N° 559

Semaine du 7
au 13 septembre 2026 | 20 €

ENTREPRISES

TERRITOIRES

INNOVATIONS

DÉCARBONATION

Grand format**Goudchaux Architecte et Associés : dialogue entre héritage et exploration du champ des possibles**

Créée il y a plus de 25 ans, l'agence Goudchaux Architecte et Associés, revendique une architecture attentive aux usages, à la sobriété constructive et aux mutations de la ville.

Lire p. 9-11

Portrait**Valère Pelletier – La face immergée de la RATP**

De l'immobilier aux nouvelles mobilités, en passant par la logistique, l'énergie et les infrastructures numériques, le directeur général de RATP Solutions Ville pilote la partie du groupe qui n'a pas trait au transport.

Lire p. 16

Territoires

« NOUS SOUHAITONS ADOPTER LE PMHH EN DÉCEMBRE PROCHAIN »

Patrick Ollier, président de la métropole du Grand Paris, détaille ses priorités de la rentrée.

Lire page 8

Sommaire**Repères**

Jean-Philippe Dugoin-Clément candidat à la présidence de l'Amif
Edouard Balladur, l'unificateur du Grand Paris

Valérie Pécresse dévoile les nouveautés de la rentrée dans les lycées franciliens

pages 2-3-4

Services urbains

A Méry-sur-Oise, Mathieu Lefèvre salue l'osmose inversée basse pression du Sedif

page 5

Aménagement

Retour sur la 5^e édition du Salon de l'immobilier bas carbone

pages 6-7

Transport

Grand Paris express : la BEI prête 3 milliards d'euros pour la ligne 15 Ouest

page 12

Services urbains

Entretien avec Julien Roux, directeur général de la Semop Énergies du Grand Paris

page 13

Marchés publics

La MGP s'outille pour accompagner la rénovation énergétique des bâtiments publics

page 14

Axe Seine

216 000 baigneurs cet été à Paris dont 120 000 dans la Seine

page 15



© JGP

Changez tout

Nicolas Bauquet en parle très bien : après cet été caniculaire, et face à la multiplication des événements climatiques extrêmes, il faut à la fois faire le deuil du monde d'avant et recommencer à rêver. « Il n'y a pas de backlash écologique », constate le directeur général de l'Institut Paris Region, seulement un détricotage de règles mal pensées et mal conçues, telles que l'importance excessive accordée aux DPE (diagnostic de performance énergétique) ou celles du décret tertiaire, parce qu'elles se focalisent sur les économies d'énergie et non sur la décarbonation, dans un pays où l'électricité décarbonée et bon marché demeure surabondante.

Il ne faut pas toucher au ZAN, estime par ailleurs l'ancien directeur des études de l'Institut Montaigne, car la préservation des terres naturelles, non artificialisées, concourt à la fois à l'atténuation du réchauffement climatique et à l'adaptation à ses effets.

Et il faut recommencer à rêver d'un monde meilleur, tel que va le permettre, par exemple, un réseau du Grand Paris express connecté à toutes les zones naturelles franciliennes, dans une région plus verte qu'on ne le croit grâce à une planification urbaine ancienne. Et parce que tous les grands opérateurs sont désormais engagés pour réduire leur empreinte : au Sibca, la semaine dernière, La Poste indiquait, par exemple, qu'elle a réduit ses émissions carbone de 30 % au cours des trois dernières années ! Qui dit mieux ?

Jacques Paquier, directeur de la rédaction

LE JOURNAL DU GRAND PARIS et de l'Île-de-France

Société éditrice : JGPmedia au capital de 100 000 euros,
96 boulevard Diderot - 75012 Paris
Tél. 01 43 55 83 60 - Dépôt légal à parution

CPPAP : 1126 | 92553 / ISSN : 073-3454

Directeur de la rédaction : Jacques Paquier /

Rédactrice en chef déléguée : Emmanuelle Chaudieu /

Cheffe de rubrique : Elena Jeudy-Ballini /

Rédacteur en chef du Journal de l'Axe Seine : Guillaume Ducable /

Directeur commercial : Sébastien Cimet /

Conception graphique : Frédéric Savarit /

Imprimerie : ISI Print - Parc des Damiens, 139 rue Rateau, 93120 La Courneuve

   www.lejournalgrandparis.fr

Collectivités

JEAN-PHILIPPE DUGOIN-CLÉMENT CANDIDAT À LA PRÉSIDENTE DE L'AMIF

Le maire (UDI) de Mennecy, premier vice-président de l'Association des maires d'Île-de-France, a annoncé le 29 août, dans un courrier adressé aux élus franciliens, sa candidature à la succession de Stéphane Beaudet. Le renouvellement des instances est fixé au 12 octobre.



© JGP

Jean-Philippe Dugoin-Clément.

Six ans après avoir renoncé à briguer la présidence de l'Association des maires d'Île-de-France (Amif), Jean-Philippe Dugoin-Clément vient de déclarer officiellement sa candidature à cette même responsabilité, en vue du renouvellement des instances le 12 octobre. Aucun autre candidat ne s'est déclaré à ce jour. Élu maire (UDI) de Mennecy (Essonne) en 2011, vice-président de la région Île-de-France depuis décembre 2015, Jean-Philippe Dugoin-Clément préside l'Établissement public foncier d'Île-de-France (Epfi) depuis septembre 2021 et Grand Paris aménagement depuis octobre de la même année. Il a été élu le 9 juillet à la tête du Syndicat intercommunal d'aménagement, de rivières et du cycle de l'eau (Siarce), qui intervient auprès de 80 communes de l'Essonne, de Seine-et-Marne et

du Loiret. En septembre 2020, il avait déjà déposé sa candidature face au président sortant, avant d'y renoncer à l'issue d'une médiation de Valérie Pécresse : les deux élus avaient constitué une candidature commune, Stéphane Beaudet conservant la présidence, Jean-Philippe Dugoin-Clément devenant premier vice-président. « Cette candidature, je souhaite qu'elle soit celle de la défense absolue de la commune », écrit-il, décrivant l'échelon communal comme « le maillon social indispensable, le socle sur lequel est bâti notre édifice républicain ». Jean-Philippe Dugoin-Clément propose que les présidents des unions départementales de l'AMF siègent à des qualités au bureau de l'Amif, et annonce qu'il ira à la rencontre des élus dans chaque département d'ici au 12 octobre. ■ Jacques Paquier



© JGP

Marne-au-Bois

Raphaëlle Bernabei prend les rênes de la SPL et de la SEM

Les conseils d'administration de la société publique locale Marne-au-Bois et de la société d'économie mixte éponyme ont tranché : à compter du 1^{er} septembre, la direction générale de ces deux outils de l'aménagement local est confiée à Raphaëlle Bernabei, qui était jusqu'alors leur directrice générale adjointe. Elle succède à François Bourvic, appelé à prendre la direction générale de la SEBL Grand Est.

150

millions de litres d'eau produits chaque jour par le Sedif à Méry-sur-Oise (sur 800 millions de litres de production totale). SOURCE : SEDIF

Val-d'Oise

Marion Vergeylen à la tête du Smapp

Ancienne directrice générale de l'Amif, Marion Vergeylen dirige depuis cet été le syndicat mixte de la plaine de Pierrelaye-Bessancourt, maître d'ouvrage de la forêt de Maubuisson : 1,5 million d'arbres sur 1 340 ha, sur l'ancienne zone d'épandage des eaux usées de Paris. Plus de 900 000 arbres ont déjà été plantés depuis 2019. Le Siaap finance 50 millions d'euros sur dix ans, soit 65 % du coût. Le syndicat est présidé par Philippe Rouleau, maire d'Herblay-sur-Seine.

Grand Paris express

La ligne 15 Ouest creuse vers La Défense

À Nanterre-La Folie (Hauts-de-Seine), le tunnelier Yandé avance de 10 à 12 mètres par jour depuis l'été 2025. La ligne

40

centimes d'euros par mètre cube d'eau facturée imputables à l'osmose inversée basse pression (OIBP). SOURCE : SEDIF

desservira 11 gares entre Pont de Sèvres et Saint-Denis-Pleyel, pour une mise en service prévue à l'horizon 2031. Avec les tronçons Est et Sud, la ligne 15 formera une rocade de 75 km transportant plus de 1,5 million de voyageurs par jour.

Medef de l'Est parisien

Gino Catena, vice-président souveraineté alimentaire

Arrivé manutentionnaire à Rungis au début des années 1980, directeur général du groupe Avigros jusqu'en mars 2025, président du Syndicat national de la volaille et du gibier depuis 2008, Gino Catena entre au conseil d'administration du Medef de l'Est parisien (1 300 entreprises). Sa mission : porter la souveraineté alimentaire « à Paris comme à Bruxelles », résume Bastien Brunis, président de l'organisation.



Les eaux grises représentent 55 % des volumes d'un immeuble et leur réemploi couvre 45 à 50 % des besoins.

Guillaume Germain, CEO d'Odalie

Disparition

EDOUARD BALLADUR, L'UNIFICATEUR DU GRAND PARIS

L'ancien Premier ministre est mort le 31 août à 97 ans. Son rapport de 2009 proposait de fusionner Paris et la petite couronne en une collectivité.



L'ancien Premier ministre Edouard Balladur..

Né le 2 mai 1929 à Izmir, secrétaire général de l'Elysée sous Georges Pompidou, Premier ministre de 1993 à 1995 et député de Paris jusqu'en 2007, Edouard Balladur laisse au Grand Paris un rapport resté lettre morte. Remis à Nicolas Sarkozy le 5 mars 2009, « Il est temps de décider » alignait 20 propositions, dont la réduction de 22 à une quinzaine de régions. Sa proposition n°18 créait en 2014 une collectivité à statut particulier fusionnant Paris, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne. Les quatre conseils généraux et les intercommunalités disparaissaient, leurs compétences transférées à cette entité inspirée du Grand Londres, chargée du développement économique, des transports et du logement, et de mutualiser des ressources fiscales très inégales. Mais cette proposition ne sera jamais suivie d'effet. La loi Maptam retiendra une métropole intercommunale, superposée aux départements maintenus. ■

Jacques Paquier



Agenda

16 SEPTEMBRE

Journée francilienne de l'économie circulaire

La 5^e édition de la Journée francilienne de l'économie circulaire dans le bâtiment et l'aménagement, organisée par Ekopolis, explorera notamment l'allongement de la durée de vie par la maintenance et l'entretien, les liens entre économie circulaire et matériaux bio/géosourcés, ou encore l'atténuation et l'adaptation au changement climatique grâce à l'économie circulaire.

Césure, 13, rue Santeuil, Paris (5^e)

30 SEPTEMBRE ET 1^{ER} OCTOBRE

Produrable

Le salon Produrable, fondé en 2008, s'est imposé comme le rendez-vous européen incontournable des acteurs et des solutions en faveur de la RSE et d'une économie plus durable. Placé sous le double patronage des ministères de la Transition écologique et solidaire et de la Cohésion des territoires, le salon rassemble une communauté grandissante qui interroge, questionne et répond aux mutations profondes de notre économie.

Palais des Congrès, Paris

5 ET 6 NOVEMBRE

GreenTech forum

À travers un programme mêlant conférences, ateliers interactifs, études de cas et retours d'expérience, ainsi qu'un espace d'exposition, le forum propose des solutions concrètes et des outils innovants pour accompagner les organisations publiques et privées dans leur transition numérique durable.

Station F, 5 parvis Alan Turing, Paris (13^e)

10 NOVEMBRE

Les Assises du Grand Paris

Décarboner une métropole mondiale implique de repenser en profondeur ses infrastructures, ses mobilités et ses modèles d'aménagement. Mais quelles trajectoires privilégier ? À quel rythme ? Avec quels arbitrages politiques, techniques et économiques ? Au programme de ces Assises organisées par *Le journal du Grand Paris* : le dévoilement de la 3^e édition du baromètre de la décarbonation, les grands prix bas carbone du Journal du Grand Paris (catégorie collectivités locales, aménagement, mobilité, industrie), des tables rondes, keynotes, interviews...

Urban Station (Maison de la RATP), 189 rue de Bercy, Paris (12^e)

+
d'infos
sur notre
site web

Retrouvez l'intégralité
des articles et encore plus
d'information sur notre site

lejournaldugrandparis.fr

Lycées

VALÉRIE PÉCRESSE DÉVOILE LES NOUVEAUTÉS DE LA RENTRÉE 2026-2027



Valérie Pécresse le 31 août lors de la conférence de presse sur la rentrée dans les lycées.

© JGP

La présidente de la région Île-de-France, Valérie Pécresse, a présenté le 31 août les nouveautés qui attendent les lycéens franciliens, de la distribution d'un nouvel ordinateur à l'utilisation de l'intelligence artificielle pour aider à la correction des copies, en passant par le renforcement de la sécurité. La Région a aussi annoncé la création de 2 500 nouvelles places dans les établissements franciliens, dont 1 000 dans des bâtiments modulaires. L'épisode de fortes chaleurs qui a marqué la fin de l'année scolaire a également placé la question de l'adaptation des établissements au changement climatique au cœur des préoccupations régionales. En juin dernier, un fonds d'urgence d'un million d'euros a été débloqué pour permettre aux lycées et aux centres d'examen de s'équiper en matériel de rafraîchissement. Par ailleurs, depuis 2023, rappelle la collectivité, un nouveau cahier des charges s'applique aux futurs lycées. Il prévoit notamment une isolation performante, le choix de matériaux adaptés, ainsi que la désimperméabilisation et la végétalisation des cours, des toitures et des façades. ■

Chloé Kalusevi

RER D

Une mission d'expertise lancée

Alors que le RER D subit depuis plusieurs mois une baisse de performance, notamment en matière de ponctualité, Valérie Pécresse, présidente d'Île-de-France mobilités, demande à Transilien SNCF Voyageurs et à SNCF Réseau « de prendre toutes les dispositions nécessaires et mettre les moyens adéquats pour corriger ces dysfonctionnements ». Elle a par ailleurs décidé de confier une mission d'expertise indépendante sur le modèle de ce qui a été réalisé par Yves Ramette sur le RER B afin d'identifier et comprendre les difficultés que connaît la ligne pour stopper la baisse de performance et, d'autre part, de bâtir un plan d'action en lien avec les exploitants. ■

Entreprises

Deux départements franciliens résistent à la vague de radiations

L'Est parisien semble échapper, pour l'instant, à la dégradation observée ailleurs. Au premier semestre, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne ont enregistré 20 438 créations d'entreprises, contre 18 888 radiations, soit un solde positif de 1 550 entreprises. À l'échelle nationale, le contraste est marqué : 306 860 entreprises ont été radiées sur la période, en hausse de 24,7%. En Île-de-France, 87 527 radiations ont été enregistrées, soit une progression de 19,1%. Sur les huit départements franciliens, seuls trois affichent une baisse, dont les deux départements de l'Est parisien. La Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne font donc exception à cette baisse nationale, avec des baisses respectives de 14,1% et 6%.

13,3

millions de touristes accueillis en Île-de-France entre juin et août 2026, en hausse de 3 % sur un an. SOURCE : CHOOSE PARIS REGION

Les coulisses

CRE

Un rendez-vous pour rien ?

Le comité régional de l'énergie, créé par la loi Climat et résilience pour favoriser la concertation territoriale sur les questions relatives à l'énergie, doit se réunir le 15 septembre prochain. Selon nos informations, cette réunion doit décliner pour l'Île-de-France les objectifs de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) nationale. Mais plusieurs opérateurs redoutent que la Région, hostile à ce que l'État, qui copréside l'instance, impose sa trajectoire, fixe des objectifs de décarbonation à minima.

Electricité

La tension monte à EDF

Ce même 15 septembre risque d'être un jour de fortes perturbations en France, alors qu'un appel à la grève a été lancé par les syndicats des salariés d'EDF pour manifester contre la remise en cause du tarif préférentiel accordé aux salariés de l'entreprise, jugé « démesuré » par un rapport de la Cour des comptes.

Canicule

Un été en surchauffe pour Enedis

C'est passé relativement inaperçu dans la Capitale, où peu de coupures d'électricité, et aucune durable, n'ont finalement été à déplorer. Mais l'été a été chaud pour Enedis, qui a dû intervenir pour réparer des câbles n'ayant pas résisté aux canicules. Des ruptures plus difficiles à identifier que les chutes de câbles aériens provoquées par les tempêtes, et qui nécessitent un travail de sondage, puis le creusement de tranchées pour réparer les câbles défectueux.

Nucléaire

Le serment de Nogent remis à Bernard Fontana

Patrick Ollier, président de la métropole du Grand Paris, était présent le 2 septembre dernier pour remettre à Bernard Fontana, PDG d'EDF, le « serment de Nogent », visant à ce que la centrale de Nogent-sur-Seine (Aube) soit choisie pour accueillir deux réacteurs nucléaires de nouvelle génération (EPR2). Cinq villes sont candidates et quatre seront sélectionnées. L'agglomération parisienne souhaite assurer la robustesse de son alimentation électrique, notamment alors que les projets de data centers déferlent.



Cet été nous a mis un uppercut

Vincent Callebaut, architecte



Mathieu Lefèvre et Richard Dell'Agnola, le 2 septembre, à Méry-sur-Oise.

Eau

A MÉRY-SUR-OISE, MATHIEU LEFÈVRE EN VISITE POUR SALUER L'OIBP

Déjà pionnière de la filtration membranaire, l'usine du Syndicat des eaux d'Île-de-France (Sedif) va combiner nanofiltration et osmose inverse basse pression afin de mieux retenir les micropolluants. En visite sur le site le 2 septembre, le ministre de la Transition écologique Mathieu Lefèvre a salué un projet « de santé environnementale ».

L'usine de Méry-sur-Oise (Val-d'Oise) s'apprête à franchir une nouvelle étape dans une histoire industrielle commencée il y a plus d'un siècle. Venu découvrir le projet de filtration membranaire haute performance porté par le Syndicat des eaux d'Île-de-France (Sedif), le ministre de la Transition écologique Mathieu Lefèvre en a souligné l'intérêt sanitaire, dans un contexte marqué à la fois par la multiplication des micropolluants et par une ressource fragilisée par le changement climatique.

Le site n'en est pas à sa première innovation. Équipé depuis 1999 d'une unité de nanofiltration, alors présentée comme une première mondiale, il traite l'eau puisée dans l'Oise et produit environ 150

millions de litres par jour, sur les quelque 800 millions distribués quotidiennement par le Sedif. « Lorsque les besoins évoluent, lorsque les risques apparaissent, [le Sedif] choisit d'anticiper plutôt que de subir », a fait valoir son président, le maire (LR) de Thiais (Val-de-Marne) Richard Dell'Agnola. D'un montant annoncé de 30 millions d'euros, les travaux engagés à Méry-sur-Oise doivent renouveler l'unité existante. Les membranes de l'usine seront remplacées d'ici à la fin de 2027, certaines par de nouveaux modèles de nanofiltration, d'autres par des membranes d'osmose inverse basse pression (OIBP). L'enquête publique est désormais achevée et les arrêtés préfectoraux nécessaires ont été obtenus en juillet.

Le principe consiste à faire passer l'eau sous pression à travers des membranes dont les pores sont de 1 000 à un million de fois plus petits qu'un cheveu. Trois étages successifs séparent l'eau filtrée des « refus membranaires ». En associant nanofiltration et OIBP selon la qualité de la ressource et les saisons, le dispositif doit retenir une gamme plus large de PFAS, pesticides, résidus médicamenteux et perturbateurs endocriniens, sans retirer tous les minéraux. L'eau pourra ainsi être distribuée sans étape de reminéralisation.

Une eau moins calcaire et moins chlorée

« C'est un investissement colossal qui va permettre à un grand nombre de Franciliens d'avoir une eau meilleure pour leur santé et de meilleure qualité », a estimé Mathieu Lefèvre. Lors de cette visite, en présence du sénateur (UC) Hervé Marseille, vice-président du Syndicat, le ministre a voulu voir dans cette innovation « une note d'espoir » : « la technologie est là quand la volonté des élus est là », a-t-il résumé, en saluant l'appui de la Banque des territoires et des services de l'État.

Au-delà de l'enjeu sanitaire, le Sedif met en avant une eau moins calcaire et moins chlorée, susceptible de réduire l'usage de détergents et l'entartrage des équipements. Cette performance a néanmoins un prix : les procédés membranaires consomment davantage d'électricité que les filières classiques. Le Syndicat estime par ailleurs le surcoût futur à 40 centimes par mètre cube facturé à l'horizon 2032, soit environ quatre euros par mois pour un foyer. La transformation doit ensuite gagner les deux autres grandes usines du Sedif, à Choisy-le-Roi (Val-de-Marne) et Neuilly-sur-Marne (Seine-Saint-Denis). ■

Jacques Paquier

Énergie

Des ombrières photovoltaïques installées par le Sigeif à Roissy-en-France

Inaugurée le 9 juillet, la centrale installée sur le parking du golf international de Roissy-en-France couvre un tiers de la consommation électrique de la commune. Le Sigeif a investi un peu plus d'un million d'euros dans ce projet.

Le Sigeif (Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France) a inauguré, le 9 juillet dernier, sa première ombrière photovoltaïque sur le parking du golf international de Roissy-en-France (Val-d'Oise). La centrale produira environ 500 mégawattheures par an, « plus ou moins 10 % » selon l'ensoleillement, précise Eliott Abbadie, chef de projet photovoltaïque au Syndicat.

Le projet est né d'une convention de partenariat signée avec la commune pour étudier la solarisation de son patrimoine. Cinq bâtiments – gymnases,

écoles – sont alors passés au crible, mais aucune charpente ne peut supporter la surcharge des panneaux. La municipalité oriente alors les équipes vers le parking du golf, exploité en délégation de service public par UGolf. « Un parking quasiment sans ombrage, très droit, bien adapté à l'installation d'ombrières », indique Eliott Abbadie. Lancées début 2025, les études géotechniques concluent à la faisabilité, moyennant des fondations profondes.

Une convention d'occupation temporaire laisse la commune propriétaire du parking, et le Sigeif propriétaire de la centrale et de l'électricité produite. Le Syndicat a porté l'investissement, un peu plus d'un million d'euros. L'électricité produite alimente 17 bâtiments communaux en autoconsommation collective, à hauteur de 53 % de la production, soit un tiers de la consommation de la ville. Quelque 20 % iront au golf, via des contrats de vente à signer ; le solde, environ 25 %, part chez EDF en obligation d'achat. Autre innovation du projet, six points de charge pour véhicules électriques, soit trois bornes doubles, sont branchés directement sur l'ombrière. ■

J.P.

Sibca

RAFRAÎCHIR LA VILLE : LES QUATRE LEVIERS D'UNE ADAPTATION À MARCHE FORCÉE

Architecte, promoteur, industriel de l'eau et maire-aménageur ont confronté leurs solutions, le 1^{er} septembre au Grand Palais, lors de la 5^e édition du Salon de l'immobilier bas-carbone (Sibca), à l'occasion de la table ronde « De la ville surchauffée à la ville résiliente ».



© SYLVAIN RENARD

Pour Vincent Callebaut, architecte et fondateur de Vincent Callebaut Architectures, « cet été nous a mis un uppercut », avec 1 000 morts en France et plus de 220 000 réfugiés climatiques. Sa réponse : le bioclimatisme, « construire avec la nature et pas contre la nature ». Sa tour de Taipei fonctionne « exactement comme une termitière », a-t-il fait valoir : l'air à 40 degrés passe sous les fondations, où la terre reste à 16 degrés, avant d'être insufflé dans les logements. À Montpellier,

l'immeuble Theia, livré en mars avec Bouygues Immobilier, combine volumes dessinés selon les vents, moucharabieh, patios rendant 100 % des logements traversants et jardin irrigué par l'eau des douches.

« Rafraîchir maintenant ! »

Emmanuel Desmaizières, directeur général de Bouygues Immobilier, a présenté le livre blanc « Rafraîchir, maintenant ! », publié en juin : 80 %

des 1 000 Français sondés ont souffert des canicules dans l'année, 22 % ont déménagé ou l'enviagent pour des raisons de confort thermique. Le promoteur refuse d'opposer bioclimatisme et systèmes actifs : « Nous ne sommes pas sur la climatisation mais sur du rafraîchissement, avec des pompes à chaleur réversibles », pour un surcoût de 4 000 à 5 000 euros par logement. Mais « le meilleur climatiseur, c'est l'arbre, a-t-il indiqué. En pleine terre, il fait perdre 5 à 10 degrés ».

Guillaume Germain, CEO d'Odalie, filiale du groupe Saur, a détaillé l'Aquapod, qui traite sur place les eaux de salles de bains et de cuisines pour les réinjecter dans les toilettes, l'arrosage et le nettoyage. À Vannes, la résidence Les Maritimes économise ainsi 50 % d'eau potable.

Pascal Pelain, maire de Villeneuve-la-Garenne et vice-président de la Métropole du Grand Paris, a décrit lors de cet échange sa gestion d'une ville verticale des années 1960-1970. « Le PLUi de Boucle Nord de Seine protège des allées de platanes ; le projet Rives Nature, 650 logements et un signal de plus de 18 étages, obéit à la règle "un appartement, une terrasse, une terrasse, un arbre" autour d'une forêt urbaine », a indiqué l' élu. Reste l'acceptabilité : « Quand je construis un immeuble de cinq étages, j'ai des manifs devant ma mairie », a déploré Pascal Pelain. ■

Jacques Paquier

Urbanisme

Au Sibca, les élus repensent la ville autour du soin

Le 1^{er} septembre, lors du Sibca, plusieurs élus franciliens ont échangé sur une même question : comment prendre soin des habitants face à la crise climatique, à la tension sur l'accès aux soins et à la crise du logement ?

À Villeneuve-la-Garenne (Hauts-de-Seine), 27 000 habitants, la réflexion commence par l'accès aux professionnels de santé. Le maire Pascal Pelain (UDI) raconte avoir découvert en 2020 l'ampleur des difficultés à attirer des médecins : « Je pensais que le désert médical, c'était en milieu rural, mais même à 4 km de Paris, on pourrait être dans cette situation très complexe. » La ville comptait alors moins de dix généralistes. Après six années de démarches, une première maison de santé a ouvert ; deux autres doivent accueillir une vingtaine de professionnels. Les canicules ont aussi accéléré l'adaptation : « Le temps de l'urbain n'est pas le temps de l'humain », rappelle l' élu, alors que sept à huit ans séparent la conception d'un projet de sa livraison.

À Courbevoie, 82 000 habitants sur quatre km², Stéphanie Soares, troisième adjointe au maire (UDI), aborde le soin par la santé environnementale. « Loin des visions négatives de la densité, c'est un moyen aussi pour nous de développer des infrastructures » : réseaux de chaleur et de fraîcheur, végétalisation.



© JGP

La commune consacre chaque année 12 à 15 millions d'euros à la transition écologique.

À Pantin, dans le quartier des Quatre-Chemins, où la Ville résorbe l'habitat indigne, REI Habitat a réalisé 66 logements privés et sociaux associés à un centre municipal de santé, sous label Bâtiment durable francilien d'Ekopolis. « Le label BDF nous a même accompagnés dans la structuration analytique de notre travail », explique Paul Jarquin, président-fondateur de REI Habitat. ■

Chloé Kalusevi



Au Sibca, l'État, La Poste immobilier, ADP et Arep ont détaillé leurs outils pour décarboner le bâti.

© SYLVAIN RENARD

Foncier post-carbone

LES GRANDS PROPRIÉTAIRES CHOISSENT LEURS COMBATS

Le 2 septembre au Sibca, l'État, La Poste Immobilier, ADP et Arep ont détaillé leurs outils pour décarboner des parcs qui se comptent en millions de mètres carrés.

Huit milliards de mètres carrés : c'est l'ordre de grandeur du bâti français que Raphaël Ménard, président du directoire d'Arep, a reconstitué à partir de la base nationale des bâtiments du CSTB. « On n'aura ni le temps, ni les moyens humains, ni les moyens financiers, ni les ressources environnementales de tout faire. Il faut choisir ses combats. » Sa boussole : l'intensité d'usage, qui varie « du simple au centuple » selon les actifs.

Sylviane Bourguet, directrice de l'immobilier de l'État, premier propriétaire de France avec 97 millions de mètres carrés, nuance : « Les services régaliens se doivent d'être présents sur l'ensemble du territoire. » Sa doctrine conditionne les financements à la performance d'occupation et environnementale. Le programme de rénovation des cités administratives, doté d'un milliard d'euros, a rénové 36 sites et réduit leurs émissions de 53 %. La loi promulguée cet été créant une foncière de l'État doit accélérer le mouvement.

La « bombe climatique » des toitures vitrées

À La Poste Immobilier, Camille Gehin gère 6 millions de mètres carrés, soit environ 30 % des émissions du groupe, réduites de 30 % entre 2022 et 2025, avec 25 % supplémentaires visés d'ici 2030 : « Au début, c'est facile. Là, on met cinq ans pour refaire 25 %, a-t-elle déclaré. Pour passer à l'échelle, La Poste Immobilier a créé avec EDF une entreprise dédiée, Terseren, qui fixe la performance carbone, conçoit, réalise et exploite. Stanislas Lego, responsable du pôle construction durable d'ADP, a décrit comment la plateforme aéroportuaire attribue à chaque projet un budget carbone en tonnes

de CO₂ couvrant tout le cycle de vie, des bâtiments aux infrastructures avions. L'extension du terminal 3 de Roissy vise déjà le seuil 2028 de la RE 2020, qui ne s'applique aux aéroports que depuis mai. Raphaël Ménard a livré enfin des ordres de grandeur pour les gares : 20 000 tonnes de CO₂ par an en exploitation, dix fois plus pour les travaux, un à deux millions pour les déplacements des voyageurs. D'où l'importance de faire « ou pas » un parking, et de mettre le programme « à la bonne taille » dès l'amont. Il pointe aussi la « bombe climatique » des toitures vitrées : un jour de canicule à Paris, deux fois plus de soleil entre par le toit que par les façades. ■

Jacques Paquier



Les lauréats des Trophées BBCA 2026.

© DR

Trophées BBCA

Nexity, WO2 et Gecina en tête

L'association Bâtiment bas carbone (BBCA) a remis ses Trophées 2026 le 2 septembre au Sibca. Son palmarès des maîtres d'ouvrage distingue 15 acteurs, en stock depuis 2016 et en flux sur les 12 mois arrêtés au 15 juillet 2026. Tous bâtiments confondus, Nexity occupe la première place des quatre classements, en surface comme en nombre d'opérations. Par catégorie, WO₂ s'impose en bureaux depuis 2016 et Gecina sur l'année écoulée ; Nexity mène en résidentiel, Gecina en rénovation, Equans Services en exploitation, Epamarne en quartier. Un prix d'intensité salue WO₂ et Pariseine, dont 100 % de la production est labellisée BBCA.

Cinq Grands prix récompensent des opérations. Stellata (Woodeum, Fresh architectures), 105 logements en bois massif à Rueil-Malmaison, a validé les premiers crédits carbone attribués à du résidentiel neuf. Paris Dareau (Gecina, agence Viguier), dans le 14^e, transforme des bureaux en 92 logements locatifs en conservant 80 % des planchers. Marcadet Belvédère (WO₂, Chartier Dalix), dans le 18^e, coiffe de cinq étages en bois massif une halle SNCF de 1970. Immside (Immobel Group, atelier Savoir Fair) convertit un parking aérien du Marais (4^e arr.) de 5 100 m² en bureaux, logements et commerce. Le Grand Prix Quartier revient à Seine Parisii, reconversion par Bouygues Immobilier, UrbanEra et l'atelier Xavier Bohl des 12 hectares de l'ancienne cimenterie Lafarge à Cormeilles-en-Parisis : 1 250 logements d'ici 2030, dont 30 % sociaux. Dix ans après sa création, BBCA comptabilise 7,1 millions de m² labellisés ou en instruction depuis 2016 (+15 % sur un an), soit 960 opérations. ■

J.P.

Le Syctom distingué pour sa gestion de l'incendie du centre de tri des Batignolles

Les Acteurs du Grand Paris ont remis, au Grand Palais, un prix exceptionnel de la résilience au président du Syctom, Corentin Duprey, lors de la soirée des cinq ans du Sibca.

Né en 2022, le Sibca a fêté le 2 septembre sa cinquième édition. « C'était un pari assez osé de faire un salon à soi tout seul sur un segment bas carbone », a rappelé Stanislas Pottier, président de l'association BBCA. Thomas Hantz, président de l'association des Acteurs du Grand Paris, qui célèbre ses 15 ans, a donc ajouté à ses trois Grands Prix une distinction inédite récompensant « l'excellence invisible », née après l'incendie du centre de tri du Syctom aux Batignolles. « Le service public, il ne faut pas le considérer que quand il dysfonctionne, il faut aussi savoir le reconnaître quand il fonctionne bien », a-t-il souligné.

Corentin Duprey a précisé que ce centre de collecte sélective de 50 000 tonnes a « quasiment entièrement brûlé » une nuit d'avril 2025 ; dès le lendemain, toutes les bennes des 900 000 habitants concernés, du nord-est de Paris à Plaine Commune, Boucle Nord de Seine et Paris Ouest La Défense, disposaient d'un exutoire. « Il n'y a eu aucune interruption du service public. » Et au public, très majoritairement issu du privé : « Nous ne sommes pas concurrents. Le service public est le principal client d'une très grande majorité du secteur privé. L'affaiblir, c'est vider les carnets de commande. »



Corentin Duprey et Thomas Hantz.

© SYLVAIN RENARD



Patrick Ollier
Président de la métropole
du Grand Paris

© DR

Interview

« NOUS SOUHAITONS ADOPTER LE PMHH EN DÉCEMBRE PROCHAIN »

Fonds exceptionnel de 2 millions d'euros face aux canicules, méthode pour aboutir enfin à un deuxième arrêt du plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement (PMHH) : Patrick Ollier, président (LR) de la métropole du Grand Paris et maire de Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine), détaille ses priorités de la rentrée.

La Métropole s'est mobilisée cet été avec un soutien exceptionnel aux communes face aux canicules. En quoi a-t-il consisté ?

Patrick Ollier — La Métropole a pris, depuis sa création, des dispositions générales pour lutter contre le changement climatique : ainsi notre plan climat-air-énergie (PCAEM), piloté par notre vice-président Daniel Guiraud, prévoit-il une réduction de 61 % des émissions de gaz à effet de serre en 2030 ; notre Schéma de cohérence territoriale (Scot) impose 30 % de pleine terre et organise la désimperméabilisation des sols. Mais les canicules que nous subissons accentuent les problématiques et obligent à des réactions immédiates. J'ai donc annoncé au Conseil métropolitain du 30 juin dernier que nous prendrions, à titre exceptionnel, 2 millions d'euros sur le budget 2026 pour soutenir les communes présentant des initiatives, limitées bien sûr, destinées à lutter contre la canicule. J'ai signé un courrier en ce sens aux maires ; les premiers dossiers seront examinés fin septembre. Tous ceux qui portent des idées peu coûteuses, réalisables avant décembre, auront accès à ce fonds. À Rueil-Malmaison [dont il est maire, ndlr], j'ai par exemple décidé d'installer deux ventilateurs au plafond de chaque classe : 400 000 euros cette année, dont 200 000 euros d'ici décembre, dont je demanderai à la métropole la prise en charge de 50 %.

La métropole disposait déjà de dispositifs en la matière...

P. O. — Oui, et mon courrier rappelle nos dispositifs de droit commun, comme le soutien aux cours Oasis ou la bonification de taux, notamment pour

des travaux de rénovation énergétique, je pense par exemple aux prêts Eduréno pour les écoles, mis en place avec la Banque des territoires. Mais j'ai voulu les renforcer, comme après les émeutes de l'été 2023 : nous avons voté alors un fonds couvrant le reste à charge des communes touchées, après intervention des assurances. Nous procédons de même avec ce fonds, disons « anti-canicule ».

Vous avez aussi décidé de relancer l'élaboration du plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement (PMHH). Comment allez-vous procéder ?

P. O. — J'ai réuni les présidents de groupe avant l'été et nous avons validé la création d'un groupe de travail, avec des représentants de chacun d'eux, qui démarrera début septembre : trois mois pour proposer un deuxième arrêt du plan. Mais il apparaît peu probable qu'un PMHH présenté dans la totalité de ses dispositions soit voté. Cela susciterait trop de réactions négatives et d'interrogations des maires. J'ai donc proposé un PMHH « a minima ». Cela consiste à ne retenir que les deux compétences obligatoires – le logement social et l'accueil des gens du voyage – et écarter les facultatives comme les dérogatoires. Les prendre pourrait donner l'impression aux maires que la Métropole veut se substituer aux communes pour gérer des problèmes d'urbanisme. Au contraire, ne retenir que les compétences obligatoires, c'est donner confiance aux communes. Si, au bout de deux ou trois ans, la confiance est créée par le travail mené, nous pourrions toujours voter un avenant renforçant les dispositions du PMHH. C'est une méthode pragmatique !

Autrement dit, l'adoption du PMHH emportera donc uniquement le transfert de la politique du logement, regroupant la politique du logement proprement dite, les aides financières au logement social, les actions en faveur du logement social et les actions en faveur du logement des personnes défavorisées, de même que celui de l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs, au sens de la loi du 5 juillet 2000.

Quelles sont les compétences écartées ?

P. O. — Dans les facultatives figurent deux blocs insécables : les aides à la pierre avec l'hébergement ; le contingent préfectoral avec le Dalo (droit au logement opposable). Les dérogatoires concernent les autorisations d'urbanisme, les projets d'intérêt général... C'est là que résidaient les inquiétudes, désormais levées, sur une reprise en main par la Métropole. En ne prenant que les compétences obligatoires, il n'y a ni dessaisissement des communes et des territoires, ni transfert de compétence.

La fixation d'objectifs de logements sociaux par commune crispe pourtant les maires...

P. O. — Cette quantification n'est que la déclinaison du Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement (SRHH), avec lequel le plan métropolitain doit être compatible – comme notre Scot avec le Sdrif. Être compatible, c'est viser les mêmes objectifs et adopter les mêmes méthodes de travail.

Comment répondre aux élus qui craignent que les financements ne suivent pas ?

P. O. — Le financement du logement social sera inscrit dans le corps même du PMHH : dans le cadre d'une Clect (*), la Métropole s'engagera à rembourser à chaque commune la somme exacte qu'elle investissait dans le logement social l'année n-1. Telle commune consacre aujourd'hui 1 million d'euros au logement social ? Elle sera indemnisée de 1 million d'euros. Nous avons fait pareil pour la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), que nous continuons à verser aux communes sur la base de leurs recettes de 2015. Chacun le sait : je respecte mes engagements. Et si quelqu'un me remplaçait, il lui faudrait faire voter par le Conseil métropolitain des dispositions revenant sur ce vote. Il y aura toujours une majorité pour préserver ce que nous avons fait. Cette crainte est excessive. C'est un problème de confiance.

Quel est le calendrier ?

Le groupe de travail présentera un projet vers le 15 novembre, pour un vote en décembre au Conseil métropolitain. Ce plan permettra en outre à la métropole de bénéficier d'un prêt de 600 millions d'euros promis par la Caisse des dépôts si nous faisons notre part, de quoi aider les communes au-delà de nos fonds propres. ■

Propos recueillis par **Jacques Paquier**

(*) Commission locale d'évaluation des charges transférées

Laurent et Colombe Goudchaux.



© JGP

Portrait d'agence

GOUDCHAUX ARCHITECTE ET ASSOCIÉS : ENTRE HÉRITAGE ET EXPLORATION DU CHAMP DES POSSIBLES

Entre transmission familiale et renouvellement des pratiques, Goudchaux Architecte et Associés, créé il y a plus de 25 ans, revendique une architecture attentive aux usages, à la sobriété constructive et aux mutations de la ville. Avec l'arrivée de Colombe Goudchaux aux côtés de son père Laurent, l'agence élargit aujourd'hui son horizon où architecture, urbanisme, immobilier, ingénierie et innovation dialoguent en permanence.

Loin d'un simple passage de relais entre une génération et la suivante, Laurent et Colombe Goudchaux décrivent plutôt une évolution continue de l'agence, mais aussi « une respiration et un renouvellement très excitant » pour le père et « une opportunité pour apprendre vite » pour la fille. Le premier apporte plus de trois décennies d'expérience dans la restructuration complexe, la maîtrise technique et la conduite d'opérations exigeantes. La seconde, âgée de moins de 30 ans, ouvre de nouvelles perspectives, des grands projets industriels aux outils paramétriques, en passant par une collaboration plus étroite avec les acteurs de la fabrique de la ville. Tous deux partagent une même conviction : l'architecture ne peut rester figée. « Il ne faut surtout pas se mettre dans une case. L'architecte doit rester curieux, apprendre en permanence et nourrir sa créativité de toutes les disciplines », pose comme principe Colombe Goudchaux avec déjà la maturité d'une professionnelle aguerrie.

Petit retour aux sources. Lorsqu'il fonde son agence au tournant des années 2000, après une première expérience avec son associé Thomas Fourtané, Laurent Goudchaux ne cherche pas à imposer une signature architecturale immédiatement identifiable. Son ambition est ailleurs : comprendre les bâtiments, leur histoire, leur fonctionnement et leur environnement avant d'intervenir. Formé successivement à UP9 puis à UP6, il conjugue une formation héritée des Beaux-Arts avec une approche plus conceptuelle de l'architecture. Les premières années de l'agence sont consacrées aux restructurations d'immeubles tertiaires parisiens pour des clients privés. En parallèle, elle développe des projets résidentiels en Corse-du-Sud, notamment des villas de villégiature, avant de réaliser plusieurs équipements publics, dont le centre sportif de Corte. Cette diversité forge progressivement une méthode qui privilégie la compréhension des usages plutôt que la spécialisation dans une typologie unique.

Très tôt, Laurent Goudchaux fait de la restructuration et de la réhabilitation son terrain d'expertise, convaincu que transformer l'existant est souvent plus complexe – et plus passionnant – que construire ex nihilo. « Notre architecture est avant tout une architecture contextuelle, pragmatique et consensuelle qui prend en compte le lieu, l'histoire, les usages et les besoins du maître d'ouvrage », explique l'architecte.

Spécialiste de la pathologie du bâti parisien

L'installation de l'agence rue Saint-Honoré (1^{er} arrondissement) marque une nouvelle étape. Au cœur de Paris, Goudchaux Architecte s'impose progressivement comme un spécialiste de la transformation d'immeubles historiques, notamment haussmanniens. La connaissance approfondie du patrimoine parisien devient l'une des marques de fabrique de l'agence. Parmi ses réalisations emblématiques figurent la restructuration des anciennes archives de la Cour des comptes, rue Cambon, menée avec l'agence Daufresne Le Garrec (devenue Sémio Architecture), ou encore la transformation de l'immeuble des Trois Quartiers, boulevard de la Madeleine (lire encadré p. 10). Depuis, de nombreux autres immeubles tertiaires et résidentiels du centre de Paris sont venus enrichir cette expertise. « Nous

Suite page 10 >>>

>>> Suite de la page 9

avons développé une connaissance très affirmée de la pathologie du bâti parisien. Notre objectif n'est jamais d'imposer une image, mais de produire une architecture qui devienne une évidence et qui traverse le temps », souligne Laurent Goudchaux.

Cette philosophie conduit l'agence à privilégier une architecture discrète, inscrite durablement dans son environnement. Pour Laurent Goudchaux, la réussite d'un projet réside dans sa capacité à paraître naturel, comme s'il avait toujours existé. Au fil des années, l'agence diversifie ses domaines d'intervention : bureaux, logements, commerces, industrie, immobilier haut de gamme, équipements sportifs ou bâtiments industriels de grande technicité. Cette diversité constitue aujourd'hui l'un de ses principaux atouts. « La pluridisciplinarité nous permet de traverser les cycles économiques. Quand un secteur ralentit, un autre prend le relais », observe le fondateur de Goudchaux Architecte et Associés, une stratégie particulièrement pertinente dans un contexte de crises immobilières touchant différemment les segments du marché.

Une double culture architecturale et économique

L'arrivée de Colombe Goudchaux ouvre un nouveau chapitre dans l'histoire de l'agence. Si elle a grandi dans un univers où architecture et art se côtoyaient quotidiennement – sa mère était artiste peintre –, son parcours se distingue de celui de nombreux architectes. Diplômée de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville, elle complète sa formation par un mastère spécialisé en management urbain et immobilier à l'Essec. Elle enrichit également son expérience professionnelle en Italie, où elle travaille sur des projets de design et d'architecture intérieure, et au Canada, sur des projets de



En 2010, rue Duquesne (18^e arr.), l'agence a reconverti un bâtiment « briques et béton » des années 1920, à usage d'école d'électricité industrielle, en un immeuble tertiaire.

© GOUDCHAUX ARCHITECTE ET ASSOCIÉS

transformation d'une tour de bureaux en logements et la construction d'une tour en bois. Ce détour par l'immobilier constitue, selon elle, une étape essentielle dans sa formation. « Je voulais parler le même langage que l'ensemble des acteurs de la fabrique de la ville. L'économie d'un projet n'est quasiment pas enseignée en école d'architecture alors qu'elle conditionne sa réalisation », explique Colombe Goudchaux. Cette double culture nourrit une approche résolu-

ment différente de l'architecture. Là où beaucoup d'architectes revendiquent avant tout la liberté de création, elle défend une conception beaucoup plus globale du métier, dans laquelle l'architecte devient un partenaire des investisseurs, des promoteurs, des ingénieurs, des urbanistes et des exploitants. Sa vision peut apparaître disruptive dans un milieu encore marqué par la séparation entre conception architecturale et montage immobilier. Pour la jeune

Trois quartiers

Un projet « robuste » qui traverse le temps

Si le projet Madeleine « illustre pleinement », selon Colombe Goudchaux, le cœur de métier de Goudchaux Architecte et Associés « dans la réhabilitation lourde parisienne », il révèle également « notre vision de l'architecture durable : une architecture qui traverse le temps, s'adapte et demeure pertinente au fil des évolutions ». La preuve ? « Il est conservé dans son intégralité par la maîtrise d'ouvrage actuelle [Nouvel AOM, ndlr], ce qui témoigne à la fois de la robustesse de sa conception et de la qualité de son inscription dans la ville », souligne l'architecte.

L'histoire du 23 boulevard de la Madeleine à Paris (1^{er} arr.), débute en 1827 avec l'installation des Magasins des Trois Quartiers dans un immeuble faubourien. À la fin du XIX^e siècle, le bâtiment est agrandi et restructuré par Paul Emile Friesé et Louis Faure-Dujarric. Dans les années 1920-1930, il acquiert son identité Art déco sous l'impulsion de Louis Faure-Dujarric, avec ses façades monumentales, ses vitrages continus et courbes et sa proue emblématique offrant une vue plongeante sur l'église de la Madeleine. Après la fermeture des grands magasins en 1989, Jean-Jacques Ory et Jean-Michel Wilmotte transforment l'ensemble en un immeuble de bureaux, unifient l'îlot et réduisent la surface commerciale aux premiers niveaux.

En 2012, Goudchaux Architecte et Associés reprend le projet avec pour mission de supprimer la galerie commerciale et de réorganiser l'ensemble en trois cellules commerciales en rez-de-chaussée et R+1. L'accès aux bureaux



Le projet Madeleine dans l'ancien immeuble des Magasins des Trois quartiers.

© GOUDCHAUX ARCHITECTE ET ASSOCIÉS

est déplacé grâce à la création d'un nouveau hall d'accueil. « Le parti architectural est régi par la volonté de conception des façades en bandeaux horizontaux, de formes géométriques pures, d'utilisation de matériaux nobles, de baies de très grandes proportions », expliquent Laurent et Colombe Goudchaux. Fidèle au principe d'une façade en pierre blanche à joints invisibles, le projet habille les parties pleines de marbre blanc de Carrare poli, conférant ainsi « un aspect de socle monolithique d'une grande sensualité ». ■

F.P.

À Suresnes, des logements où prime la générosité des espaces

Fidèle à son besoin de se démarquer par une architecture remarquable et contextuelle, Goudchaux Architecte et Associés a récemment livré à Suresnes (Hauts-de-Seine) pour le compte de Blackswann Invest, un immeuble de logements. Le projet revendique une architecture où la générosité des espaces constitue le premier principe de conception. Héritée de la modernité des années 1930, la composition privilégie la continuité, la lumière et la relation au paysage plutôt que l'expression formelle. L'écriture architecturale s'efface au profit d'une évidence d'usage.

Chaque logement dispose d'une terrasse, d'un balcon ou d'un jardin privatif, complétés par un jardin partagé. « Ce projet met en avant une approche contemporaine de la construction neuve, où le travail des formes courbes confère à l'ensemble une douceur remarquable, précise Colombe Goudchaux. Il illustre également notre engagement en faveur du développement durable et de l'intégration du végétal dans les projets ».

Outre leur ensoleillement qui évolue suivant leur exposition et l'heure de la journée, les appartements comportent de nombreuses ouvertures équipées de loggias et balcons, permettant une expérience de vie largement ouverte sur le paysage et son environnement, tout en préservant le caractère intime de la cellule de vie. L'ensemble du projet est bordé par des espaces verts communs ou par des jardins privatifs à rez-de-chaussée ou en surplomb de la voie. Quatre logements bénéficient de leur propre jardin privatif.



© LUC BOEGLY

La composition privilégie la continuité, la lumière et la relation au paysage plutôt que l'expression formelle.

femme, la créativité ne peut être dissociée de la faisabilité économique, de l'ingénierie, de l'exploitation future du bâtiment ou encore de son impact environnemental. « Si je dessine quelque chose, j'aime qu'il puisse être construit. Quelle tristesse de concevoir un projet qu'il faudra ensuite dénaturer parce qu'il est irréalisable », affirme-t-elle.

Elle défend également une implication beaucoup plus précoce des architectes dans les projets. « Nous devons participer très en amont aux réflexions des investisseurs et des promoteurs. Si l'innovation architecturale est intégrée dès le montage d'une opération, on peut inventer des solutions beaucoup plus pertinentes. » Pour Colombe Goudchaux, l'architecte ne doit plus intervenir uniquement lorsque le programme est figé. Il peut devenir un véritable conseil stratégique, capable d'influencer les choix programmatiques, économiques et environnementaux dès les premières réflexions.

L'industrie comme laboratoire d'innovation

Cette vision se concrétise notamment à travers l'un des projets les plus ambitieux de l'agence : les immenses halls industriels destinés à la construction des dirigeables de Flying Whales, à Laruscade (Gironde), développés avec l'agence londonienne Mamou-Mani Architects. Longs de 250 m, hauts de 70 m et larges de 100 m, ces bâtiments constituent un véritable laboratoire où ingénierie, architecture et outils numériques dialoguent en permanence. Grâce aux outils de conception paramétrique, les équipes ont réduit de plus de moitié le poids de la structure métallique. « Nous sommes partis du processus industriel pour supprimer tout ce qui n'était pas utile. Il nous semblait absurde de construire des bâtiments rectangulaires pour accueillir des objets circulaires », explique Colombe Goudchaux. Cette recherche d'économie



Au fil des années, l'agence diversifie ses domaines d'intervention : bureaux, logements, commerces, industrie, immobilier haut de gamme, équipements sportifs... Ici, une piscine privée à Montmirail (Marne) issue de la transformation d'une ancienne grange de château.

© LUC BOEGLY

de matière dépasse le seul enjeu financier. « Réduire l'acier, c'est aussi réduire le transport, les émissions liées à sa fabrication et l'énergie grise. Toute la réflexion vise à alléger le bâtiment dans sa globalité », complète Laurent Goudchaux. Au-delà de ce projet hors normes, cette démarche irrigue désormais l'ensemble des réalisations de l'agence. Si la transition écologique irrigue aujourd'hui tous les projets, les deux architectes refusent une approche purement réglementaire ou fondée sur l'accumulation de normes. Laurent Goudchaux, ingénieur en Haute qualité environnementale, revendique avant tout un retour aux fondamentaux de l'architecture : « Nous intégrons les sujets de décarbonation depuis une quinzaine d'années. Souvent, il s'agit davantage de retrouver l'intelligence constructive des bâtiments anciens que d'empiler des technologies. » Pour lui, les bâtiments historiques offrent encore de précieux enseignements

en matière d'inertie thermique, de ventilation naturelle ou de choix des matériaux. Colombe Goudchaux partage cette approche, sans hésiter à remettre en question certaines obligations réglementaires lorsqu'elles lui semblent manquer de cohérence. « Le développement durable ne consiste pas à cocher des cases. Construire durablement, c'est d'abord construire de manière pérenne et rationnelle », assène-t-elle. La jeune femme plaide pour une architecture capable d'articuler innovations technologiques, réemploi des matériaux, biodiversité et savoir-faire traditionnels. À ses yeux, la véritable sobriété consiste avant tout à utiliser le bon matériau au bon endroit et à concevoir des bâtiments capables de durer. L'essentiel au final consiste à « produire une architecture capable d'évoluer avec son époque en faveur d'une ville bioclimatique, durable et désirable ». ■

Fabienne Proux

Grand Paris express

LA BEI PRÊTE 3 MILLIARDS D'EUROS POUR LA LIGNE 15 OUEST

À Nanterre (Hauts-de-Seine), la Banque européenne d'investissement et la Société des grands projets ont signé un nouvel accord de financement qui porte à 6,5 milliards d'euros l'engagement de l'institution européenne sur la ligne 15.



Ambroise Fayolle, vice-président de la BEI, et Jean-François Monteils, président du directoire de la SGP

Nouvelle enveloppe pour le Grand Paris express (GPE). À Nanterre (Hauts-de-Seine), le 2 septembre, la Société des grands projets (SGP) a signé un accord de financement avec la Banque européenne d'investissement (BEI) dédié à la réalisation de la ligne 15 Ouest. L'établissement public a fait appel à l'institution financière pour un montant de 3 milliards d'euros destiné à ce tronçon. Une première tranche de prêt de 500 millions d'euros a déjà été signée le 30 juillet dernier. Auparavant, la BEI avait contribué à hauteur de 3,5 milliards d'euros pour la section Sud, portant à 6,5 milliards d'euros l'implication du prêteur sur la ligne 15.

Pourquoi passer par cet intermédiaire ? Ambroise Fayolle, vice-président de la Banque européenne d'investissement, explique : « La BEI est considérée comme un émetteur triple A par les agences de notation. Cela nous permet d'emprunter sur les marchés sur de très longues durées et à des conditions avantageuses dont les projets que nous finançons bénéficient. » Avec ce nouvel engagement de la BEI, la SGP annonce avoir désormais sécurisé 34,7 milliards d'euros, soit près de 90 % du financement primaire nécessaire à la réalisation du Grand Paris express.

Et les taux d'intérêt sont cruciaux, alors que le financement du GPE reste sujet à vigilance. Dans

un rapport paru en 2018, la Cour des comptes observait une « explosion des coûts » de ce « méga-projet ». De 22,6 milliards en 2013, l'estimation du coût d'objectif du GPE atteint aujourd'hui 36,1 milliards d'euros (comptabilisés en euros 2012, c'est-à-dire hors effet de l'inflation). Une somme qui pèsera en partie sur les contribuables franciliens en raison du modèle économique de la SGP, dont la philosophie est tournée vers la flexibilité et l'accélération de la réalisation du projet.

Modèle économique

Car le financement du GPE repose notamment sur les emprunts que l'établissement public contracte lui-même sur les marchés obligataires ou auprès de la BEI (*). La dette accumulée sera ensuite remboursée sur le long terme, avec une extinction prévue à l'horizon 2071, grâce à des taxes franciliennes affectées au projet et à une redevance versée par Île-de-France mobilités (IDFM).

« La spécificité financière, c'est que le projet n'est pas subventionné directement par l'État, notamment parce qu'il s'agit de dépenses dont la chronique est imprévisible », explique Frédéric Bredillot, membre du directoire de la SGP. « Le modèle économique de la SGP repose sur un principe : l'opérationnel ne doit jamais être entravé par des considérations financières. Notre capacité à trouver les meilleurs modèles de financement est donc clé pour que nos décisions restent guidées par les besoins du projet », ajoute Jean-François Monteils, président du directoire de la SGP. En dépit de cette faculté de se financer avec agilité, les retards, notamment sur les lignes 15 Sud, 16 et 17, se sont accumulés. ■

Samuel Vivant

(*) Le financement du métro automatique repose également sur la taxe sur les bureaux, locaux commerciaux, entrepôts et surfaces de stationnement d'Île-de-France ainsi que sur la taxe spéciale d'équipement (TSE) "Grand Paris".

BULLETIN D'ABONNEMENT

JE SOUHAITE M'ABONNER POUR UN AN



OFFRE PAPIER + NUMÉRIQUE

ENVOI DU BIMESTRIEL PAPIER / ENVOI DES HORS-SÉRIES DE L'ANNÉE /
ACCÈS ILLIMITÉ AU SITE WEB / NEWSLETTER QUOTIDIENNE / L'HEBDO EN PDF /
LES ARCHIVES EN PDF / DES TARIFS RÉDUITS POUR VOS OPÉRATIONS PUBLICITAIRES

1 097 € HT
(1 120,04 € TTC)

Abonnez-vous en nous contactant par mail : abonnement@jgpmmedia.fr

Interview

« AVEC ÉNERGIES DU GRAND PARIS, LE RÉSEAU DE LA CPCU VA DEVENIR PLUS VERT »

Julien Roux, directeur général de la Semop Énergies du Grand Paris, qui reprendra le 1^{er} janvier 2027 le réseau de chaleur exploité depuis 99 ans par la CPCU, détaille en exclusivité les trois piliers du contrat de 25 ans : verdir, moderniser, développer. Avec 3,4 milliards d'euros d'investissements, dix géothermies et une chaufferie CSR à Vitry-sur-Seine, la part des énergies renouvelables et de récupération doit passer de 50 à 76 %.

Quelles étaient les attentes de la Ville de Paris ?

Julien Roux _ La concession de la CPCU s'achève le 31 décembre. L'appel d'offres fixait trois ambitions : rendre le réseau plus résilient, notamment face aux crues, dont le choc thermique peut endommager des canalisations de vapeur à plus de 200 degrés ; le rendre plus vert ; et le développer.

Qu'est-ce qui a fait la différence ?

J. R. _ Le développement : nous passerons de 450 000 équivalents logements – environ 1 million d'habitants chauffés – à 700 000 en 2034. Le verdissement : de 50 % à 76 % d'énergies renouvelables et de récupération, avec des émissions de CO₂ divisées par deux. Et la lutte contre la précarité énergétique : en s'affranchissant du gaz au profit d'énergies potentiellement moins coûteuses, le projet permettra de baisser la facture des abonnés de près de 70 %, notamment ceux des logements sociaux.

Comment fonctionne la Semop ?

J. R. _ L'actionnariat réunit à 51 % le groupement industriel – Dalkia, filiale d'EDF, Eiffage et RATP Solutions Ville –, à 34 % la Ville de Paris et à 15 % la Banque des territoires, tiers de confiance. Carine Petit, maire du 14^e arrondissement, la préside ; j'en suis le directeur général. Au 1^{er} janvier, la société reprend les actifs – réseaux, centrales – en versant à la CPCU un droit d'entrée d'un peu moins de 800 millions d'euros, perçoit les recettes des abonnés et porte 3,4 milliards d'euros d'investissements.

Pourquoi ce nom ?

J. R. _ Énergies au pluriel, parce que nous multiplions les sources. Aujourd'hui, le réseau fonctionne au gaz, à la biomasse de Saint-Ouen et à la chaleur de récupération des trois unités de valorisation énergétique du Syctom. Nous ajoutons la géothermie profonde, la chaufferie CSR de Vitry, la chaleur fatale du métro, la récupération de chaleur sur la Seine – qui préchauffera Thermo-sur-Seine –, du biogaz et de l'électricité décarbonée.

Et du Grand Paris, parce que cette infrastructure dessert 17 communes : à Vitry, 21 000 équivalents logements sont chauffés par ce réseau.

Qui sont vos abonnés ?

J. R. _ Nous en comptons 6 200, avec 500 km de canalisations et neuf centrales ; environ 15 % de la chaleur est livrée hors de Paris. Tous les hôpitaux de l'AP-HP sont exclusivement fournis par le réseau, ainsi que des bailleurs sociaux, des copropriétés, des écoles, l'Opéra Garnier et Notre-Dame. Particularité : le plus grand réseau de France distribue de la vapeur, et non de l'eau chaude. Aujourd'hui, 50 % de la chaleur est issue du gaz, presque exclusivement gris, carboné et dont le prix dépend de la conjoncture internationale.

Comment vous en affranchir ?

J. R. _ Nous allons étendre le réseau de près de 40 % vers les quartiers de Paris non alimentés, à partir de géothermie profonde : dix installations sont prévues, trois sont à l'étude, en négociation avec la Ville. Comme la géothermie produit de l'eau chaude, ces extensions prendront la forme de boucles d'eau chaude. Un puits réalisé ne génère aucune nuisance, mais le chantier occupe quelques milliers de mètres carrés jusqu'à un an. Pour la partie vapeur, nous construisons Thermo-sur-Seine, une chaufferie aux combustibles solides de récupération (CSR).

La chaufferie CSR des Ardoines suscite des critiques : pourquoi ce site, et avec quels effets sur l'environnement ?

J. R. _ Une concertation sous l'égide de la Commission nationale du débat public s'est ouverte le 1^{er} septembre jusqu'au 1^{er} novembre. Sur le fond : les activités économiques d'Île-de-France produisent 6 millions de tonnes de déchets par an, dont 2 millions sont enfouies et génèrent du

méthane. Nous en préleverons 450 000 tonnes pour les valoriser en chaleur. Sur le site : il fallait un terrain proche du réseau, en bord de Seine pour livrer le combustible par barge. Aux Ardoines, EDF a produit de l'électricité au charbon pendant des décennies, et le réseau y exploite une cogénération et une chaufferie au gaz. La nouvelle installation, qui les remplace, émettra deux fois moins de monoxyde de carbone, quatre fois moins d'oxydes d'azote et 20 % de poussières en moins.

Et les métaux ?

J. R. _ Nous établissons une situation zéro par prélèvements, suivie par la préfecture, des organismes externes et un comité citoyen. Ce type d'installation est courant en Allemagne ou au Danemark, où 70 % des CSR sont valorisés, contre 30 % en France.

Les communes desservies siègent-elles dans la Semop ?

J. R. _ Ivry, Issy-les-Moulineaux, Saint-Ouen, Vitry et le Syctom disposent de censeurs, sans droit de vote, au conseil d'administration. Un comité territorial réunit les 16 communes alimentées en plus de Paris.

Que deviennent les 560 salariés de la CPCU ?

J. R. _ Ils rejoignent Énergies du Grand Paris au 1^{er} janvier. Pas de plan social : nous allons recruter et former, en conservant la convention collective des industries électriques et gazières, y compris pour les futurs embauchés.

Et vous-même ?

J. R. _ Je suis ingénieur, issu de Dalkia, avec près de 20 ans d'expérience dans les réseaux de chaleur. ■

Propos recueillis par **Jacques Paquier**



Julien Roux
Directeur général
d'Énergies du Grand Paris

© DR

Rénovation énergétique

LA MÉTROPOLE S'OUTILLE POUR ACCOMPAGNER LES COMMUNES ET LES EPT

Un accord-cadre de prestations intellectuelles vient d'être publié par la métropole du Grand Paris pour accompagner les communes et établissements publics territoriaux dans la rénovation énergétique de leur patrimoine bâti.

© JGP

Siège de la métropole du Grand Paris, dans le 13^e arrondissement de Paris.



+ d'infos sur notre site web

La métropole du Grand Paris a adopté le 20 février 2026 son Plan climat air énergie métropolitain (PCAEM) 2026-2032, qui fixe des objectifs ambitieux pour le secteur tertiaire : une réduction de 19 % des consommations d'énergie d'ici 2030, puis de 51 % à horizon 2050, accompagnée d'une baisse des émissions de gaz à effet de serre de 55 % puis 89 % sur les mêmes échéances, précisent les documents de marché. Pour atteindre ces objectifs, la Métropole a obtenu en avril 2026 le label Elena (European Local ENergy Assistance) de la Banque européenne d'investissement, qui finance l'assistance technique de projets déployés sur trois ans. Le programme « Grand Paris rénovation » vise ainsi 50 rénovations globales de

bâtiments, pour un montant total de 100 millions d'euros de travaux, avec un lancement opérationnel prévu en septembre 2026.

Une équipe interne de dix ingénieurs a été constituée au sein du service climat énergie de la Métropole pour accompagner les collectivités candidates tout au long du parcours, de l'identification des besoins jusqu'au suivi des marchés de travaux. Soixante-dix communes ont d'ores et déjà répondu favorablement à un appel à manifestation d'intérêt, proposant un total de 450 bâtiments susceptibles d'être rénovés, sur lequel une sélection est en cours.

C'est pour outiller cette phase d'études préalables que la Métropole lance un marché à bons de commande réparti en quatre lots complémentaires :

audits énergétiques et performance thermique (lot 1), études de conversion vers des systèmes de chauffage renouvelable – géothermie, solaire thermique, biomasse (lot 2), faisabilité photovoltaïque (lot 3), et études fonctionnelles et de programmation (lot 4). Le marché est calibré pour accompagner jusqu'à 65 bâtiments.

Chaque étude devra être engagée avec une grande réactivité, dans un délai maximal de deux mois par bon de commande, afin de tenir le calendrier resserré du programme, dont les premières publications de marchés de travaux sont prévues à partir de la fin d'année 2027. Réponse jusqu'au 29 septembre. (Avis n° 26-83737) ■

Emmanuelle Chaudieu



Consultations

Patrimoine bâti à Plaine Commune

L'Établissement public territorial Plaine Commune (93) recherche un prestataire pour réaliser des missions de contrôle technique et de vérifications périodiques réglementaires sur l'ensemble du patrimoine bâti qu'il exploite. Réponse jusqu'au 15 octobre. (Avis n° 26-84462)

Maîtrise d'œuvre urbaine à Evry-Courcouronnes

La SPLA-IN Porte Sud du Grand Paris (91) met en concurrence des missions d'architecte coordonnateur et de maîtrise d'œuvre urbaine sur la ZAC Parc aux Lièvres - Bras de Fer à Evry-Courcouronnes. Réponse jusqu'au 28 septembre. (Avis n° 26-84256)

Réaménagement de la passerelle du pavillon des friches sur la RN104

La Direction régionale et interdépartementale

de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France pilote une mission de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de la passerelle du pavillon des friches. Réponse jusqu'au 5 octobre. (Avis n° 26-83843)

Relevés topographiques et architecturaux à Sevran

La ville de Sevran (93) souhaite confier des prestations topographiques, des relevés architecturaux et des levés d'intérieur. Réponse jusqu'au 2 octobre. (Avis n° 26-84429)

Exploitation des installations de chauffage et climatisation à Clamart

La ville de Clamart (92) confie l'exploitation et la maintenance de ses installations de chauffage, ventilation, traitement d'air, climatisation, eau chaude sanitaire et traitement d'eau. Réponse jusqu'au 2 octobre. (Avis n° 26-84286)

Assainissement non collectif en Bassée Montois

La Communauté de communes Bassée Montois (77) lance un marché de contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif sur son territoire. Réponse jusqu'au 5 octobre. (Avis n° 26-84534)

Travaux de relogement au Chesnay-Rocquencourt

La Préfecture de police de Paris programme des travaux de relogement de son Centre de recherche et d'expertise de la logistique (CREL), situé au Chesnay-Rocquencourt (78). Réponse jusqu'au 8 octobre. (Avis n° 26-84803)

Traitement des déchets pour la ville de Meaux

La ville de Meaux (77) recherche un prestataire pour la mise en centre d'enfouissement et le traitement de ses déchets divers. Réponse jusqu'au 8 octobre. (Avis n° 26-84585)



Attributions

Rénovation de demi-pensions en lycées franciliens

Les agences Archipente et Architecture Patrick Mauger ont été retenues par la région Île-de-France pour assurer la maîtrise d'œuvre d'un plan de rénovation de demi-pensions et de rénovations globales (lots 3 et 4).

Entretien du patrimoine arboré à Rambouillet

La commune de Rambouillet (78) a retenu Pinson Paysage pour l'entretien et la sécurisation de son patrimoine arboré.

Travaux sur les voiries des parcs départementaux de Seine-Saint-Denis

Le département de la Seine-Saint-Denis (93) a confié à Eurovia Île-de-France et Colas France les travaux neufs, de rénovation, d'entretien et de réparation sur les VRD de ses parcs départementaux, pour les secteurs nord et sud.

Cet été, le site du Bras-Marie a été relocalisé contre le pont Louis-Philippe.



© JGP

Tourisme

216 000 BAIGNEURS CET ÉTÉ À PARIS DONT 120 000 DANS LA SEINE

La Ville de Paris annonce 216 000 baigneurs enregistrés entre le 4 juillet et le 29 août sur les sites de baignade dans la Seine et dans les canaux ainsi que dans les centres sportifs ouverts à cet effet.

La seconde saison d'ouverture de la baignade dans la Seine parisienne ainsi que dans les canaux s'est officiellement achevée le 29 août. Une saison « record », revendique la Ville de Paris, qui présente des chiffres en forte progression par rapport à l'été 2025. Au total, sur l'ensemble des sites de baignade ouverts entre le 4 juillet et le 29 août 2026, la collectivité enregistre 216 000 baigneurs. Un chiffre qui englobe la fréquentation des trois sites dans la Seine, ceux des canaux pari-

siens ainsi que les quatre centres sportifs ouverts durant les huit semaines de cette saison 2026. Dans le détail, les trois sites « emblématiques » de la baignade dans la Seine ont accueilli 120 000 baigneurs, soit une fréquentation en hausse de 20 % par rapport à celle de l'été 2025. Le site du Bras-Marie (4^e arr.) a attiré 42 000 personnes, celui de Grenelle (15^e arr.) 36 000 et enfin celui de Bercy (12^e arr.) 42 000. Dans son décompte total, la Ville de Paris additionne la fréquentation des sites

Retrouvez l'intégralité des articles et plus d'informations sur notre site

lejournaldelaxeseine.fr

+
d'infos
sur notre
site web

aménagés dans les canaux parisiens, soit 63 000 baigneurs dont 51 000 au bassin de la Villette (19^e arr.) et 12 000 sur le canal Saint-Martin (10^e arr.). Enfin, 33 000 baigneurs supplémentaires ont été enregistrés dans les quatre centres sportifs ouverts à cet effet durant les huit semaines de la campagne 2026.

Dans un communiqué, la Ville de Paris se félicite du succès de cette seconde édition qui confirme « l'engouement suscité par cet aménagement » qui marque « une nouvelle étape dans la conquête du fleuve » par les Parisiens eux-mêmes, sans compter les touristes de passage.

Relocalisation du site du Bras-Marie

Principale nouveauté de la saison qui s'achève, le site de baignade du Bras-Marie, initialement positionné entre l'île de la Cité et l'île Saint-Louis avait suscité l'opposition des acteurs du fluvial qui s'alarmaient notamment pour des questions de sécurité d'une difficile cohabitation entre les différents usages du fleuve, au détriment des activités économiques traditionnelles. La concertation engagée au printemps 2025 entre la Ville de Paris, la préfecture de région Île-de-France et les représentants des entreprises fluviales a depuis abouti à un compromis : la relocalisation du site contre le pont Louis-Philippe. ■ **Guillaume Ducable**

Industrie

Un coordonnateur pour le projet « Aval du futur » en Normandie

Administrateur d'Etat passé par l'ENA, Michel Monneret a pris au 1^{er} septembre les fonctions de coordonnateur du projet « Aval du futur » piloté par Orano à La Hague dans le Cotentin (Manche). Placé sous l'autorité du préfet du département de la Manche, il se voit confier la mission de « faciliter la réalisation des grands projets industriels » du territoire, tout en assurant « l'interface entre les porteurs de projets, les collectivités territoriales et les services de l'État », précise la préfecture. Les projets en question, au-delà des investissements fléchés par Orano pour construire une nouvelle unité de traitement de combustibles usés et de fabrication de combustible MOX sur le site de La Hague, ce sont ceux portés dans ce même périmètre par EDF dans le cadre du déploiement de l'EPR de Flamanville ainsi que par Naval group dont les activités sont dopées par un marché de la défense en plein essor. Des projets gourmands en main-d'œuvre pour les décennies à venir et dont la coordination pourrait déterminer le succès.

A l'occasion d'un comité stratégique qui s'était tenu à Saint-Lô en janvier dernier, les chiffres annoncés faisaient alors état de près de 6 000 emplois créés dans le Cotentin d'ici à 2034, ce qui porterait à 22 000 le nombre d'emplois industriels dans le département normand. Des volumes attendus qui nécessitent des réflexions en amont sur les dispositifs de formation et de recrutement à mettre en place pour satisfaire ces besoins, a fortiori dans un

département en situation de quasi plein-emploi (5,3 % de taux de chômage). La nomination d'un coordonnateur pour l'ensemble de ces projets avait d'ailleurs été validée lors du comité stratégique du 12 janvier dernier.

Les premières préconisations de la CNDP

Orano, dont le projet doit s'étaler jusqu'en 2055, prévoit ainsi de construire en Normandie une unité de traitement-recyclage et fabrication de combustible MOX appelée à se substituer à l'usine Melox implantée dans le Gard. Saisie en 2025 par le maître d'ouvrage, la Commission nationale du débat public (CNDP) a publié fin juillet un rapport intermédiaire dans le cadre d'une mission de conseil relative à l'accompagnement des premières démarches d'information du public. Une mission qui devrait s'étaler sur deux ans, estime la CNDP, qui met en avant l'ampleur d'un projet à 45 milliards d'euros dont le coût pourrait être amené à évoluer en cours de réalisation.

Dans leur rapport intermédiaire, les deux garants de la CNDP, Karine Bosses et Luc Martin, préconisent à Orano la réalisation d'études portant sur « des alternatives et variantes stratégiques », de travailler sur la transparence, l'information et le dialogue avec le public, sans négliger la question de la gouvernance dont la première pierre sera la mise en œuvre effective d'un comité de suivi qui n'attendait que la nomination de Michel Monneret pour entrer en action. ■

G.D.

Valère Pelletier

LA FACE IMMERGÉE DE LA RATP

Directeur général de RATP Solutions Ville, Valère Pelletier pilote la partie du groupe qui n'a pas trait au transport mais aux autres activités de la fabrique de la ville. Avec pour fil conducteur l'intérêt général et un goût prononcé pour les projets où l'ingénierie doit composer avec la complexité du terrain.

D'un abord chaleureux et direct, Valère Pelletier le déclare sans ambages : « Je suis un humain assez simple : j'aime bien voir ce que je fais. » La formule résume assez bien le directeur général de RATP Solutions Ville qui, à l'évocation de son parcours, se montre intarissable, passant avec gourmandise d'un projet à l'autre, d'une expérience internationale à une réflexion sur la transformation des entreprises. Sur sa vie personnelle, on saura seulement qu'il est père de deux adolescentes et qu'il « adore » la rando en montagne.

Fils d'un père ingénieur et professeur et d'une mère infirmière, Valère Pelletier revendique un certain « atavisme » pour l'ingénierie et le service public. « À moitié Lyonnais, à moitié Lozérien », il grandit à la campagne, dans les Dombes, avant de rejoindre Paris pour ses études à l'École des Ponts et Chaussées. Une orientation que le quadragénaire attribue volontiers à « la grande roulette russe des concours et des classements ». Le hasard fait bien les choses : il découvre une école ouverte sur l'international – qui lui permettra de faire un double diplôme à Madrid – et des enseignements consacrés à la ville et à l'urbanisme.

Il fait ses premières armes chez APRR (Autoroute Paris-Rhin-Rhône), alors encore détenue par l'État, juste avant la privatisation des sociétés autoroutières en 2006. Une période qui lui fait découvrir de l'intérieur les mécanismes d'une sortie de monopole. Il passe ensuite par Natixis, où il conseille des projets d'infrastructures et accompagne des réponses à des appels d'offres. Direction Londres ensuite, chez John Laing, fonds d'investissement britannique spécialisé dans le financement, le développement et la gestion d'infrastructures essentielles. « J'étais le seul Français de la boîte, j'ai appris à parler anglais à mes dépens », s'amuse-t-il. En quatre ans, cette expérience le conduit dans 17 pays, sur des projets d'infrastructures de natures diverses. Retour en France en 2009, chez Vinci Concessions, où pendant près de trois ans il travaille là encore sur de « très grands projets à forts enjeux ».

Nouveaux relais de croissance

En 2012, il rejoint Orange, où il passe près de trois ans au sein du programme Orange Smart City, lancé pour créer de nouveaux relais de croissance autour de la digitalisation des services publics urbains. Chargé de la mobilité et des transports

publics, il œuvre notamment à déployer le Wi-Fi dans les TGV de la SNCF. À travers ces expériences, un fil conducteur se dessine : travailler à la marge du public et du privé, accompagner des sorties de monopole et chercher des relais de croissance hors du cœur de métier historique. Ce qu'il va pleinement mettre en œuvre à la RATP à partir de 2015. Il y arrive alors qu'Elisabeth Borne, présidente depuis deux ans, cherche à moderniser l'entreprise face à l'ouverture programmée à la concurrence des transports en commun. Pendant cinq ans, chargé de la stratégie et du développement, Valère Pelletier doit en anticiper les effets sur l'organisation, les finances, le droit, mais aussi sur les salariés et le sens donné à leur travail. « C'était vraiment passionnant car, en plus, on partait d'une feuille quasi blanche. C'est aussi le moment, je pense, dans ma carrière, où quand je me levais le matin je n'avais aucun doute de pourquoi je me levais et que j'avais raison de le faire. » L'autre volet de sa mission consiste à préparer de nouveaux relais de croissance, notamment dans les nouvelles mobilités, avec la création de RATP Capital Innovation, qui investit dans des start-up spécialisées dans ce domaine.

Au terme de ces cinq années, un constat s'impose : la sortie du monopole aura des conséquences économiques et humaines et le groupe doit se doter de nouvelles sources de revenus, mais aussi démontrer sa capacité à innover. C'est dans cette logique que naît RATP Solutions Ville, que Valère Pelletier contribue à créer et qu'il dirige depuis mars 2021. RATP Habitat, RATP Real Estate, RATP Connect et RATP Capital Innovation constituent le socle de cette nouvelle entité chargée de valoriser les activités moins connues,

immergées, du groupe, bientôt rejoint par de nouvelles activités, couvrant cinq secteurs – infrastructures numériques, immobilier, énergie, logistique et nouvelles mobilités – mis au service de grands projets urbains, à l'image du réseau de froid parisien avec Engie, de la réhabilitation de l'ancien siège de l'AP-HP avec Apsys et BNP Paribas Real Estate ou, plus récemment, du nouveau contrat de 25 ans du réseau de chaleur parisien avec Dalkia et Eiffage. Pour expliquer ce qui le stimule, Valère Pelletier parle de « sucre rapide » et de « sucre lent ». Le premier, c'est le plaisir immédiat des projets pionniers, l'ingéniosité qu'ils exigent, les équipes qu'ils attirent. Le second, c'est le sens : réhabiliter un site pour dégager des moyens au bénéfice de l'hôpital, contribuer au financement des transports franciliens, décarboner un réseau de chaleur en luttant contre la précarité énergétique, produire du logement social sur des fonciers complexes : autant de manières, pour lui, de conjuguer performance et intérêt général. ■

Emmanuelle Chaudieu

Valère Pelletier interviendra lors des Assises du Grand Paris organisées par Le journal du Grand Paris qui se tiendront le 10 novembre à la Maison de la RATP.

Bio Express

2005 : Gestionnaire d'investissement chez John Laing à Londres

2012 : Responsable transports publics au sein du programme Orange Smart Cities

2021 : Directeur général de RATP Solutions ville



© STÉPHANE DUSSAUBY

Je suis un humain assez simple : j'aime bien voir ce que je fais.